

Séance extraordinaire du 15 juin 2026

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 15^e jour de juin deux mille vingt-six (15-06-2026) à 18 h 30 au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Jocelyn Isabelle, maire
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Cédric Bournival, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
Mme Linda Nolet, conseillère
M. Mathieu Ouellette, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-huit heures trente (18 h 30) sous la présidence de M. Jocelyn Isabelle, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 2. Mandat – Stantec Experts-Conseils Itée – Confection des plans et devis – Installation d'un système d'aération des étangs*
- 3. Autorisation à demander des soumissions par procédure ouverte pour les travaux d'installation d'un système d'aération des étangs*

Période de questions

- 4. Clôture de la séance*

2026-06-176

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Francine Boulanger et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. Mandat – Stantec Experts-Conseils Itée – Confection des plans et devis – Installation d'un système d'aération des étangs

CONSIDÉRANT le projet de mise à niveau du système de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Stantec Experts-conseils Itée pour la confection des plans et devis en vue de l'appel d'offres pour les travaux d'installation d'un système d'aération des étangs;

Séance extraordinaire du 15 juin 2026

2026-06-177

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Ouellette, appuyé de Linda Nolet et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Stantec Experts-Conseils ltée pour la confection des plans et devis en vue de l'appel d'offres pour les travaux d'installation d'un système d'aération des étangs, pour un montant forfaitaire de 29 995 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser la firme Stantec Experts-Conseils ltée à déposer la demande d'autorisation ministérielle auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), le cas échéant.

Les honoraires seront considérés à même le *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Autorisation à demander des soumissions par procédure ouverte pour les travaux d'installation d'un système d'aération des étangs

2026-06-178

Il est proposé par Cédric Bournival, appuyé de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et greffière trésorière à procéder à un appel d'offres par procédure ouverte pour les travaux d'installation d'un système d'aération des étangs.

Les honoraires seront considérés à même le *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 18 h 45;
Fin : 18 h 45 (pas de question).

4. Clôture de la séance

2026-06-179

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Line Bélanger et résolu que la séance soit levée à 18 h 45.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Jocelyn Isabelle,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Jocelyn Isabelle, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.